

CENTRE SOCIO CULTUREL
LA SOURCE
LE HAILLAN

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-200034940-20220705-11-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2022

Affichage : 17/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Centre Socio Culturel - Le Haillan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE SOCIO CULTUREL LA SOURCE- LE HAILLAN

SÉANCE DU mardi 5 juillet 2022

Aujourd'hui mardi 5 juillet 2022 à 18 H 30, le Conseil d'Administration du Centre Socio Culturel La Source du HAILLAN, légalement convoqué en date du 15 juin 2022, s'est réuni à la Source (33185 Le Haillan) sous la Présidence de Monsieur Patrick JULIENNE.

DATE DE CONVOCATION: 15 juin 2022

ADMINISTRATEURS-TRICES

PRÉSENT-E-S : 12

OU REPRÉSENTÉ-E-S : 14

ADMINISTRATEURS- TRICES

ABSENT-E-S : 8

MAJORITÉ REQUISE : 10

QUORUM : 10

Centre Socio Culturel la Source
DU HAILLAN

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de l'envoi en Préfecture 6 juillet 2022
- de la réception en Préfecture le
- de la publication le

PRÉSENT-E-S À LA SÉANCE :

MICHEL Olivier, DROZDZ Danielle, FABRE Eric, BOUSQUET Jean-Michel, MAILLET Marie- Pierre, JULIENNE Patrick, BONNAUD Hervé, PROKOFIEFF Hélène, ROUZE Philippe, LAINEAU Régis, FABRE Caroline, BLANC Jean, BOUYSSOU Jean Alain

EXCUSE-E-S :

DUCLOS Michèle, JAULIN Stéphane, MASVEYRAUD Pierre, BOUCHER Stéphane (pouvoir P. JULIENNE), Eric VENTRE (pouvoir à O. MICHEL)

LA SEANCE EST OUVERTE



N° 11-22 – FIN- FIXATION DES TARIFS relatifs à l'ALSH - DECISION

Rapporteur : Le Président

Vote : unanimité

Vu les statuts du Centre Socio Culturel La Source, notamment l'article 4.5.

Considérant qu'en vue de matérialiser l'adhésion au projet du Centre Social et de constater la participation active des usagers, il est de l'intérêt de l'Etablissement Public Administratif (EPA) de fixer le montant de la cotisation d'adhésion au Centre Socio Culturel ;

Considérant, en outre, que la volonté est d'assurer une accessibilité pour tous aux activités et ateliers du centre et notamment aux familles et personnes en fragilité.

Considérant enfin que dans le cadre des activités conduites par le Centre Social, certaines d'entre elles font l'objet d'une tarification auprès des usagers, et qu'il s'agit d'en fixer et définir les montants toujours dans la continuité de ce qui existait jusqu'au 31 août 2022

Après en avoir délibéré

Le Conseil d'Administration,

FIXE les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement pour les enfants des familles adhérentes du Centre Socio Culturel La Source pour l'année allant du 1^{er} septembre N au 31 août N+1, tel que suit :

Quotient familial	≤ 500 €	de 501 € à 750 €	de 751 € à 1000 €	de 1001 € à 1250 €	de 1251 € à 1500 €	de 1501 € à 1750 €	de 1751 € à 2000 €	≥ 2000 €
Equivalent en %	40%	50%	60%	70%	80%	90%	95%	100%
Cotisation à la demi- journée (Coût des sorties incluses)	1,2 €	1,5 €	1,9 €	2,3 €	2,9 €	3,7 €	4,6 €	5,7 €

- A partir du 3ème enfant une dégressivité de 20% est appliquée.
- La cotisation doit obligatoire se régler lors de l'inscription, de préférence sur la période à venir (petites vacances, mercredi entre 2 périodes de petites vacances, été). Toute inscription ne peut être bloquée sans règlement de la cotisation.

- Une participation supplémentaire peut être demandée pour certaines sorties avec prestations payantes ou lors des séjours. Ces suppléments ponctuels sont également calculés en fonction du quotient familial de chacun. Ils sont demandés en amont de l'activité.
- Des ateliers ponctuels peuvent être proposés durant les vacances scolaires. Des participations supplémentaires peuvent être demandées toujours en fonction du quotient familial.
- Il est obligatoire d'annuler 48H à l'avance afin de proposer à d'autres adhérents la place vacante. Les absences non justifiées par un motif valable (maladie, ...) ne donnent pas droit à remboursement.



MAINTIENT

- le montant de l'adhésion,
- les cotisations des activités adultes et jardins,
- le tarif des événements du Centre,

votés lors du CA du 16 septembre 2021.

Fait et délibéré le 5 juillet 2022
Pour expédition conforme
Le Président,

Patrick JULIENNE